



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



## EXAMEN PROFESSIONNEL DE VERIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR DE SYSTEME D'EXPLOITATION

*SESSION 2011*



### ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU 13 OCTOBRE 2011

Épreuve n° 1 : Composition sur un sujet relatif aux principes généraux du  
logiciel (durée : 2 heures)

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ : PRINCIPES ET PROCESSUS DE  
MISE EN ŒUVRE

#### **REMARQUES IMPORTANTES :**

Cette épreuve étant générale, aucune référence à un système particulier n'est nécessaire.

Les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.

L'usage de calculatrice n'est pas autorisé.

TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 10 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE